

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

LA SOUS-PRÉFÈTE d'YSSINGEAUX

Yssingeaux, le 29 février 2016

Mesdames, Messieurs les Maires,

A compter du 1er mars 2016, le greffe des associations (loi 1901) enregistrant les déclarations et les modifications, sera assuré, pour toutes les associations du département, par le pôle « Associations » de la sous-préfecture de Brioude.

Plusieurs possibilités sont offertes pour répondre aux attentes des requérants :

- **Accueil physique : Sous-préfecture de Brioude** - rue du 14 juillet - du lundi au vendredi de 8h15 à 12h 15.
- **Accueil téléphonique : 04 71 50 81 84**, du lundi au vendredi, de 8 H 15 – 12 H 15 et de 13 H 30 à 16 h 30. Vendredi 16 heures
- **Par voie postale**, à l'adresse suivante : Sous-préfecture de Brioude – Pôle Associations - Rue du 14 juillet - B.P 50 - 43100 Brioude Cedex
- Le **dépôt des dossiers** au Puy-en-Velay à l'accueil de la **préfecture**, avenue du Général de Gaulle du lundi au vendredi de 8 H 15 – 12 H 15 et de 13 H 30 à 16 h 30. Vendredi 16 heures et à la **sous-préfecture d'Yssingeaux** 22 rue Alsace-Lorraine du lundi au vendredi de 8h15 à 12h 15

Je vous rappelle qu'il est également possible de déclarer les créations, modifications intéressant les associations sur Internet à l'adresse suivante : <http://vosdroits.service-public.fr/associations>

J'ai tenu à vous informer de ces modifications dans le traitement des dossiers afin que vous soyez à même de renseigner vos administrés.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, à l'assurance de ma considération distinguée.



Agnès CHAVANON